



Réf. Farde e-Assemblées : 2351064

N° OJ : 54

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2020

Objet : Enseignement secondaire de régime francophone.- Projet d'établissement.- Athénée Léon Lepage.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu le Décret de la Communauté française du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;

Attendu que le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en oeuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires ;

Attendu que le Pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné établit pour chaque niveau d'enseignement, le règlement général des études et ce, en arrêtant les modalités essentielles en matière d'organisation des différentes épreuves à caractère sommatif, le déroulement des délibérations et la communication des décisions des conseils de classes ;

Considérant qu'une révision du projet d'établissement de l'Athénée Léon Lepage s'avère nécessaire concernant la réalisation, l'encadrement et l'évaluation de la réalisation écrite et une présentation orale du TFE des élèves de 6ème année.

Vu l'avis de la Section Instruction publique ;

Vu l'avis rendu de la Copaloc générale du 17 février 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : le projet d'établissement de l'Athénée Léon Lepage, tel que joint à la présente délibération, est approuvé.

Annexes :

[Projet d'établissement ALL FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)